

## Organisation du contrôle médical

L'organisateur d'une épreuve est responsable ainsi que sa Fédération, de l'organisation du contrôle antidopage.

Il doit veiller particulièrement à ce que l'infrastructure (local), le matériel soient présent afin que le contrôle puisse se dérouler normalement et conformément aux règlements, notamment, prévoir un local à proximité de l'arrivée. En cas d'impossibilité et, dans tous les cas, l'accès doit être fléché et clairement indiqué.

Faute de s'assurer préalablement que les lieux, aménagements, matériels destinés au contrôle répondent aux règles définies par le règlement. Certaines lacunes pourraient faire l'objet de contestation, voire d'un vice de forme, rendant le contrôle caduque.

## LE LOCAL

Il doit comprendre : une salle d'attente  
une salle pour le secrétariat  
un toilette W.C. et lavabo

Le tout en dehors de tout passage de public et d'un seul tenant.

A l'exception des lieux spécialement aménagés à cet effet (stade, mobil-home, caravanes aménagées, ect.), vous devez vous contenter de lieux improvisés qui devront néanmoins répondre aux critères ci-dessus.

## L'AMENAGEMENT DU LOCAL :

1)-La salle d'attente doit être suffisamment spacieuse pour recevoir 10 personnes.

-Munies de sièges.

-De boissons (eaux en bouteilles, jus de fruits.) en quantité suffisante.

Les bouteilles devront être fermée d'origine afin qu'un utilisateur ne puisse porter de soupçons sur la qualité du breuvage.

**Les bouteilles devront être en verre pour éviter toutes contestations (voir intrusion par seringue d'un corps étranger).**

2)-La salle de secrétariat et de contrôle doit être suffisamment spacieuse pour pouvoir y installer, une table pour recevoir les flacons et récipients à choisir par les coureurs. Ainsi qu'une table pour servir de table de secrétariat.

4 chaises (médecin, coureur et accompagnateur pour les mineurs).

Une poubelle

Papier toilette

Prévoir dans l'éventualité d'un contrôle une liste de 12 personnes (6 femmes et 6 hommes) joignables par téléphone et qui doivent être disponibles à tout moment pendant les épreuves.

Ces personnes ne doivent pas savoir dans quel but on aurait besoin d'elles. Afin de garder entièrement la confiance d'un contrôle inopiné.

Ils auront pour mission d'escorter le sportif, de suivre le sportif et de le surveiller à partir de la remise de la notification jusqu'au prélèvement.

Ces personnes seront formées par le délégué Fédéral dès qu'un contrôle est prévu, et présenter par la suite au médecin préleveur avec lequel ils auront un entretien.

(Prévoir des chemises en papier et crayons pour les accompagnateurs)

### **Comment sont désignés les sportifs.**

Selon l'ordre de mission, le sportif contrôlé est choisi par tirage au sort, en fonction des résultats d'une compétition ou sur libre choix du préleveur. Il reçoit personnellement une notification individuelle remis par un accompagnateur à contresigner et doit se présenter à la salle de contrôle (muni d'une pièce d'identité et de la licence ; seul ou accompagné d'un membre de son entourage).

En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage

### **Rôle du délégué Fédéral.**

C'est lui qui sera contacté par le médecin et métrés en place ce contrôle en collaboration avec le préleveur.

Il doit veiller au bon déroulement avant, pendant et après le contrôle en favorisant le travail du préleveur si celui-ci le lui demande.

-Il assure de la conformité du local et du fléchage du lieu. Il est présent lors de la désignation des sportifs à contrôler.

-En cas d'absence de pièces d'identité, il se porte garant de l'exactitude des renseignements fournis par le sportif. Il vérifie avec le médecin l'absence d'anomalie sur le procès verbal et l'exactitude des numéros de code figurant sur la feuille annexe destinée au laboratoire.

Sa participation active au contrôle antidopage est un facteur qui doit permettre d'éviter d'éventuels vices de procédure.

Il ne peut assister ni à l'entretien, ni à l'examen médical, ni au prélèvement.

Il signe le procès-verbal de contrôle.

### **Ce qu'il faut savoir :**

-Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix, quelle qu'elle soit. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement.

-Pour les mineurs ils peuvent être accompagnés d'un parent.

-Le fait de soustraire à un contrôle est considéré comme un contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement.

Ex : le sportif refuse de présenter ses pièces d'identité est passible de sanctions disciplinaires et pénales.

-Avant le prélèvement, les médicaments ou produits pris par le sportif récemment peuvent être consignés dans le procès verbal de prélèvement.

Contact : Jacques WOIFFLARD par mail [woifflard.jacques@aliceadsl.fr](mailto:woifflard.jacques@aliceadsl.fr) ou par téléphone 06.60.21.10.49